Ce don constituera le premier prix, dans le concours de tir que doit donner prochainement, cette société carabinière.

On a arrêté, hier matin, à la porte de l'estaminet Bouche, au sentier de Mouveaux, à Tourcoing, un individu nommé Edmond Lambrecht, qui s'obstinait à vouloir donner une pièce de 10 centimes belge en nickel pour 2 francs. Il venait même de réussir dans sa manœuvre. C'est ce qui a motivé son arrestation.

Il s'était d'abord présenté dans un premier estaminet où on lui avait refusé sa pièce. En même temps, le cabaretier voyant que Lambrecht était décidé à faire une dupe, l'avait signalé à un agent de police qui passait. Celui-ci avait suivi notre homme, jusqu'à l'estaminet Bouche où Lambrecht fut pris *flagrante delicto*.

Le carrousel orgnisé à Hem, dimanche et lundi a été comme toujours favorisé.

Le dimanche. Le vent et la poussière ont été cause qu'un certain nombre de spectateurs n'y ont pas pris part. 118 cavaliers ont concouru.

Les prix ont été remportés :

1er, M. L. Dewernay, à Blandain.
2e, M. Emile Delbart, à Sainghien.
3e, M. Louis Dufermont, à Hem.
4e, M. Louis Piquet, à Nomain.
5e, M. Charles Defontaines, à Bouvines.
1re surprise, M. Jules Mulliez, à Hellemmes.
2e, M. Charles Despatures, à Gruson.
3e, M. Hermès Masquelier, à Flers.
4e, M. Hyppolyte Butin, à Lille.
5e, M. J.-B. Salembier, à Fiers.

Celui du lendemain Lundi.

1er prix. M. Jean Agache, à Hem.
2e, M. Constant Delos, à Wasquehal.
3e, M. Charles Nutte, à Hem.
4e, M. Louis Dubart, à Fiers.
5e M. Louis Dufermont, à Hem
1re suprise, M. Irené Pluquet, à Hem.
2e. M. Louis Castel, à Hellemmes.
3e, M. Emile Delbart, à Sainghien.
4e, M. Irené Frebler, à Bondues
5e, M. Dauphin Masquelier, à Hem.
6e. M. J.-B. Salembier, à Fiers.
7e. M. Jules Masquelier, à Hem.

En somme bonnes recetes pour les pauvres à verser à la caisse du bureau de bienfaisance.

Les mouleurs de Lille. — La lettre suivante vient d'être adressée à leurs patrons par les ouvriers mouleurs en fer :

Monsieur le patron,

Vu l'adhésion de MM. les deux patrons avec lesquels nous avons dû, à notre plus grand regret nous mettre en grève pour arriver à nous entendre, et afin d'éviter un nouveau chômage qui serait préjudiciable aux deux parties, nous venons de nouveau vous prier de vouloir bien adhérer à notre première demande, c'est-à dire de fixer la journée de travail à dix heures au lieu de onze heures, sans diminution de salaire.

Nous vous sollicitons de vouloir bien nous faire connaître votre décision dans le courant de cette semaine.

Dans l'espoir, Monsieur, que vous accepterez favorablement notre demande, nous sommes avec le plus profond respect.

Vos très humbles serviteurs.

La commission des mouleurs de Lille.

L'examen des candidats à l'Ecole des Arts-et-Métiers aura lieu, à Lille, le 15 juillet prochain.

Il circule en ce moment dans le Nord une assez grande quantité de pièces fausses de 2 fr. et de 1 fr. grossièrement imitées, au millésime de 1872.

La tranche et le relief sont surtout défectueux, mais la légère couche d'argent dont est recouvert ce morceau de plomb, est cependant suffisante pour faciliter une fraude, le soir surtout.

Avis à nos lecteurs.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du jeudi 27 mai 1880

Histoire d'un mouchoir disparu. — Une jeune fille de Roubaix prévenue d'outrage envers un gendarme.

Une affaire assez curieuse s'est déroulée hier devant le Tribunal correctionnel de Lille. Elle a même failli un moment prendre une certaine importance. Voici les faits :

Il y a une dizaine de jours, une jeune modiste de Roubaix, Mlle Maria Bécu, âgée de 23 ans, demeurant rue de l'Epeule, était venue assister à la sortie d'une noce de l'Hôtel-de-Ville. On était alors en pleine grève et il y avait des gendarmes dans la salle des Pas-Perdus.

Plusieurs curieux attendaient la sortie des nouveaux époux, quand tout-à coup, Mlle Bécu s'écria : on m'a volé mon mouchoir ! — Qui donc, lui demandèrent les témoins ? — J'ai senti la main d'un gendarme dans ma poche, répondit l'inculpée. Vous devriez vous adresser au commissaire lui dit-on ; mais la jeune fille toute émue descendit de la mairie, tandis que l'un des témoins de cette scène contait la chose à un brigadier de gendarmerie de service, M. Hisette. Le brigadier fit appeler ses quatre hommes, examina leurs poches et ne retrouva pas le corps du délit.

En conséquence, Mlle Maria Bécu est prévenue d'avoir outragé par paroles un agent de la force publique dans l'exercice de ses fonctions.

Le premier témoin entendu est le brigadier qui raconte les faits que nous venons de détailler.

Quatre témoins à décharge ont été assignés.

M. Hubert Bonte, 32 ans, a remarqué un gendarme s'approchant d'une des trois demoiselles présentes dans la salle des Pas-Perdus. — D. — Y avait-il alors beaucoup de monde dans la salle ? — R. — Non, monsieur le Président ; une dizaine de personnes seulement à l'extrêmité où nous étions et, parmi elles deux gendarmes de service. Le témoin raconte alors qu'en entendant Mlle Becu dire qu'on lui avait volé son mouchoir, il lui conseilla de s'adresser au commissaire de police, mais que la volée est partie sans le faire. Sur la demande du défenseur, le témoin répond que Mlle Bécu s'est contentée de dire assez bas : « J'ai senti la main d'un gendarme dans ma poche ! » Le témoin ajoute qu'un des gendarmes est sorti alors de la salle et n'a pas été fouillé en même temps que les autres.

Le défenseur proteste, au nom de sa cliente, contre toute intention d'outrage à la gendarmerie.

Le deuxième témoin à décharge, M. P. Corneille confirme la déposition précédente et il ajoute qu'un gendarme se trouvait à droite de la jeune fille quand elle a dit qu'elle était volée. Un gendarme a été envoyé par son chef faire une commission, chez M. Mahieu, cabaretier, à la *Cloche*, rue Neuve, et nous avons été trois, ajoute le témoin, à le voir descendre la rue Neuve et rentrer par une porte à gauche dans la mairie. Le brigadier, rappelé, dément ce fait.

Le troisième témoin est M. H. Delobel, entrepreneur, 31 ans. Il raconte la scène du mouchoir. C'est lui qui a dit au brigadier qu'un de ses gendarmes était soupçonné. D. — Connaissiez vous ce gendarme ? R. — Non; mais il n'y en avait que deux alors la salle. Environ une demi heure plus tard, le brigadier avec ses quatre gendarmes a interrogé le témoin.

Il lui a demandé son nom et celui de la jeune fille qui se plaignait. Il lui a demandé s'il reconnaissait le gendarme. Le témoin n'a pu l'affirmer. Il est à sa connaissance que le brigadier a envoyé un gendarme pour une information à *la Cloche* et que le gendarme a dû rentrer d'un autre côté.

Quatrième témoin, Mlle Jeanne Lamour, 21 ans, modiste. — D. — Que vous a dit Mlle Bécu ? — R. — Cette demoiselle était à côté de moi et elle m'a dit : J'ai senti la main d'un gendarme dans ma poche. — D. — Parlait-elle haut ? — R. — Non, monsieur le Président. — D. Y avait-il beaucoup de monde dans cette salle ? — R. — Oui, monsieur le Président, plus loin. De notre côté, une dizaine de personnes seulement.

Le ministère public soutient l'accusation. Il soufflait alors, dit M. le substitut, comme un vent de rébellion, d'hostilité aux agents de l'autorité à Roubaix. L'honorable organe du ministère public conclut donc à une punition exemplaire.

La défense explique de so côté que la jeune Marie Bécu n'était pas venue là avec l'idée d'outrager la gendarmerie, à coup sûr. L'a-t-elle outragée ? Non, et l'intention dans ses paroles n'existe certainement pas.

Le tribunal donne raison à la défense et acquitte purement et simplement la jeune et intéressante modiste de la rue de l'Epeule.

Concours hippique

Deuxième journée

Beaucoup de monde comme le premier jour; de nombreux officiers supérieurs, dont trois généraux

La première épreuve a commencé par les poulains et pouliches de trois ans, sans dressage, taille 1m 47 et au-dessus.

On a présenté cinq chevaux attelés seuls, six présentés à la main, et tous les autres étaient montés. C'est un progrès à signaler.

Les prix qui ont été décernés aux chevaux entiers ont été décernés comme chevaux de dressage et non comme chevaux producteurs.

1er prix : *Niniche*, jument alezane, appartenant à M. Fourment.

2e prix ; *Passe-Partout*, cheval entier bai, appartenant à M. Eugène Leuillier.

3e prix : *Quinette*, jument alezane, appartenant à M. Piquet.

4e prix : *Bob*, cheval bai, appartenant à M. Fourment.

5e prix : *Vinette*, jument bai, appartenant à M. Clodomir Wedier.

6e prix : *Anatole*, cheval bai-clai, à M. Telliez Réné.

7e prix : *Méphisto*, cheval entier, bai, à M. Pelletier Emile.

8e prix : *Clodoche*, cheval entier, bai-brun, à M. Picquet.

9e prix : *Vospor*, cheval entier, à M. le duc de Vicence.

10e prix : *Franc-Cœur*, cheval bai, à M. Ghestem.

11e prix : *Croisette*, jument baie, à M. Chapron.

12e prix : *Grisart*, cheval cape de Maure, à M. Picquet.

13e prix : *Fanchette*, jument, bai-cerise, à M. Ramon.

14e prix : *Rustique*, cheval noir, à M. Taccœn.

15e prix : *Louise*, jument baie, à M. Déjardin Emile.

16e prix : *Dick*, cheval bai-cerise, à M. de Fourment.

Flots de rubans, sans dressage. — *Marloise*, jument baie-cerise, à M. Chapron.

Fanchette II, jument alezan brûlé, à M. Dijol.

Monaco, cheval bai chatain, à M. Dijol.

La Rappière, jument rouan, à M. Picquet.

2e *Course*. — *Course au trot*, 1re catégorie, pour poulins entiers, hongres et Pouliches nés en 1877, dans la circonscription du concours.— 1,200 mètres. Une épreuve.

1er prix, *Passe-Partout* cheval entier bai, à M. L. Boulnois.

2e prix, *Confiance*, jument alezane, à M. L. Bulnois.

3e prix, *Grisart*, cheval cape de Maure, à M Dambricourt.

4e prix, *Monaco*, jument bai chatain, à M. A. Dejol.

5e prix, *Quinette*, jument bai clair; M. A Piquet.

6e prix, *Sophie*, jument bai brun, à M. A. Déjol.

A quatre heures a commencé la course au galop pour sous-officiers en uniforme.

1e catégorie. — Deux tours à fournir. —8 obstacles. — La course s'est passée sans accidents Sauf le cheval *Fil*, monté par M. Prat, maréchal des logis au 16e dragons qui a sauté pardessus la balustrade et est entré dans l'écurie. Son cavalier était tombé et s'est relevé sans aucun mal. La course a été très bonne. Il y a progrès.

1er prix : *Cerise*, jument baie, 12 ans, montée par M. Wagner, maréchal des logis du 13e dragons.

2e prix : *Bergeronnette*. jument baie, 6 ans, montée par M. de Guillebon, maréchal des logis au 5e dragons.

3e prix : *Lucur*, cheval bai châtain 7 ans, monté par M. Prat, maréchal des logis au 16e dragons.

4e prix : *Cesarine*, jument grise, 11 ans, montée par M. Maillet, maréchal-des-logis-chef au 1er cuirassiers.

Flot de rubans : Fil, Margot, Parvenu et *Boniface*.

2e Section. — *Cavalerie légère*. — Un seul cheval s'est présenté et a couru.

Les autres chevaux inscrits n'ont pu courir pour cause de service militaire commandé.

Un 3e prix a été accordé *Vaine*, jument baidoré, 10 ans, monté par M. Michel, adjudant au 19e régiment de chasseurs.

La musique des chasseurs à pied, s'est fait entendre pendant la distribution.

— Douai. — Le ministre de la justice vient d'inviter la cour d'appel à ne plus assister à la procession de la Fête-Dieu. Chaque année, la cour se rendait à cette cérémonie et témoignait ainsi de son respect pour la religion et ses ministres. M. Cazot veut qu'il en soit autrement. Qui doutera après cela que les décrets du 29 mars ne sont pas dirigés contre la religion de la majorité des Français, et non contre les congrégations non autorisées.

— Douai. — Mort dans son lit. — On a vu plus haut que des poursuites pourraient bien être intentées au journal *l'Egalité*, pour son numéro du 23 mai.

Voici un échantillon du genre d'articles publiés par ce doux journal.

Il y a comme titre : La commission des Graces.

L'Egalité en énumère les membres :

Martel, hier encore président du Sénat; *Piou*, vice-président, *mort dans son lit* ; *Comte de Bastard*, secrétaire ; *Félix Voisin*, secrétaire, depuis préfet de police et actuellement conseiller à la Cour de cassation ; *Batbie*, depuis ministre du Seize-Mai, actuellement sénateur du Gers et professeur d'économie politique à la Faculté de Droit de Paris ; *Comte de Maillé*, actuellement député de Maine-et-Loire : *Comte Duchâtel*, actuellement ambassadeur de la République française à Vienne ; *Peltereau-Villeneuve*, rentré dans la vie privée *Sacase, mort dans son lit* ; *Tailhand*, actuellement sénateur de l'Ardèche ; *Marquis de Quinsonnaz*, rentré dans la vie privée ; *Bigot*, idem ; *Merveilleux-Duvigneaux*. idem ; *Paris*, depuis ministre du Seize-Mai actuellement sénateur du Pas-de-Calais.

CORNE, actuellement sénateur inamovible. *Mort dans son lit !!!*

Voilà dit la *Gazette de Douai* de quoi faire rêver notre honorable concitoyen M. Corne.

— Mercredi, vers 2 h. 1/2, on a trouvé sur la voie, à 40 m. vers Douai du passage à niveau des fosses de Dechy, le cadavre d'un homme étendu entre les rails.

Quand on a relevé ce cadavre, on a constaté que toute la partie gauche du crâne et de la face était broyée, ainsi que l'épaule gauche, et que le pied gauche était enlevé.

Cet homme n'était porteur d'aucun papier, et son identité n'a été reconnue par personne.

Son porte-monnaie, visité par le maire de Dechy, était absolument vide.

Voici le signalement de la victime : âgé environ de 40 à 45 ans, brun, vêtu d'un pantalon en drap gris usé, d'un bourgeron en tissu bleu et d'une chemise propre. Prière aux personnes qui pourraient donner des renseignements, de les adresser au bureau du journal

Etat-Civil de Roubaix.

Déclarations de naissances du 27 mai.— Georges Declercq, rue de la Vigne, maison Delattre. — Angèle Beernaert, rue de Mouveaux, maison Devienne. — Arthur Jacob, rue des 7 Ponts, 77. Aline Meurisse, rue des Longues-Haies, cour Flamencourt, 3. — Marcel Saron, rue des Anges, en face de l'école des sœurs.— Marguerite Willems, rue Vaucanson, 10. — Louis Glorieux, rue des Filatures, 20. — Blanche Maillet, rue du Tilleul, cité Derville, 34. — Jean-Baptiste Malfait, rue des Longues-Haies, cour Debaisieux 3. — Louis Walravens, rue St-Antoine, 62. — Hubert Mespreuve, rue des Foudeurs, cour Houzé Cheval, 8. — Georges Dupont, quai de Dunkerque. — Napoléon Lorthiois, rue de l'Epeule, cour Liagre, 12. — Alfred Welcomme, rue Neuve, 47.

Déclarations de décès du 27 mai. — Henri Flipo, 41 ans, sans profession, rue de la Vigne, maison Flipo — Burette, présenté sans vie, rue Bernard, 120. —Joseph Vanhoy, 6 ans, rue du Luxembourg — Amand Brunet, 5 ans au Raverdi, maison Vandamme.—Albert Crommelinck, 1 an, rue de la Lys, 11. — Pierre Loridan, 43 ans, peigneur, Hôtel-Dieu. — Emile Mercier, 7 ans, rue de la Guinguette, 48. — Henri Dereu, 11 jours, rue Duflot, 7. — Albert Dereu, 11 jours, rue Duflot, 7.

État-civil de Tourcoing

Déclarations de naissances du 27 mai — Joseph-Benjamin Leduc, rue de Guines. — Laurente Duquesnoy, Chemin des Mottes. — Elie Libert, rue Débuchy.

Déclarations de décès du 27 mai. — Louis Bonche, 1 an et 16 jours, Blanche-Porte. — Marie Cattoire, 15 ans et 9 mois, Hotel-Dieu. — Lucie Duthoit, 64 ans, épouse de Pierre Desmet, rue de Guines.

Mariages du 27 mai. — Edouard Croquin, fileur, 26 ans, et Zoé Deswarte, bobineuse, 24 ans.

Convois funèbres à Obits

Les amis et connaissances de la famille FLIPO-LEPERS, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Henri-Joseph FLIPO, décédé à Roubaix, le 26 mai 1880, à l'âge de 41 ans et 6 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la MESSE DE CONVOI, qui sera célébrée le vendredi 28 courant, 8 heures, et aux CONVOI et SERVICE SOLENNELS de 2e classe, qui auront lieu le samedi 27 mai, à 9 heures 1/2, en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de la Vigne, derrière l'estaminet du Nouveau-Monde.

Les amis et connaissances de la famille DUTHOIT-LEFEBVRE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Jean-Baptiste DUTHOIT, cultivateur, décédé à Hem, le 26 mai 1880, dans sa 82e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux CONVOI et SERVICE SOLENNELS, qui auront lieu le samedi 29, à 10 heures, en l'église d'Hem. — L'assemblée à la maison mortuaire, Hameau des trois Fermes, à 9 heures 1/4 — L'OBIT solennel du mois sera chanté en ladite église, le lundi 28 juin, à 10 heures.

Les amis et connaissances de la famille CORDONNIER-WIBAUX, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Anne-Marie-Sylvie-Stéphanie-Joseph CORDONNIER, décédée à Roubaix, le 27 mai 1880, à l'âge de 2 ans et 8 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux CONVOI ET SALUT D'ANGE SOLENNELS, qui auront lieu le samedi 29 mai, à 5 heures, en l'église Saint-Martin à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Curoir, 6.

Les amis et connaissances de la famille DESCHEPPER-VANVETTER, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Henry-Alexandre DESCHEPPER, décédé à Roubaix, le 28 mai 1880, à l'âge de 27 ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la MESSE DE CONVOI qui sera célébrée le dimanche 30 courant, à 7 heures 1/2, et aux CONVOI ET SALUT SOLENNELS, qui auront lieu le même jour, à 3 heures 1/2, en l'église Sainte-Elisabeth. à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Saint-Jean, 24.

Les amis et connaissances de la famille DESRUMAUX-ODOUX, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame Séraphine ODOUX, veuve de M. Augustin DESRUMAUX, décédée à Lys-lez-Lannoy, le 28 mai 1880, à l'âge de 80 ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux CONVOI et SERVICE SOLENNELS. qui auront lieu le lundi 31 courant, à 10 heures, en l'église de Lys-lez-Lannoy. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Bois.

Belgique

— Bruges. — Un grave accident est arrivé à Bruges, au passage à niveau du rempart. Deux vieilles gens, mari et femme, n'ayant pas entendu le train allant vers Ostende, ont traversé la voie. La femme en voulant sauver son mari a été écrasée et le pauvre homme, lui-même, grièvement blessé, est peut être mort en ce moment.

— Gand. — Hier est mort, à Gand, l'ancien gouverneur de la province de la Flandre orientale, M. le comte de T'Serclaes. Il était depuis longtemps souffrant.

M. le comte de T'Serclaes, arrivé à un âge avancé, avait donné sa démission pour ne pas prêter son concours à l'exécution de la loi contre la liberté de l'enseignement. Il avait pris une part active aux événements de 1830 et avait été commissaire d'arrondissement à Louvain.

— Bonsecours. —M. le chanoine Guillaume, directeur de l'Ecole industrielle de La Louvière, est nommé curé à Bonsecours. Il est remplacé à La Louvière par M. l'abbé Noël, professeur de rhétorique au collége de Soignies.

M. Guillaume a pris possession de sa cure mardi dernier,

FAITS DIVERS

— Nous avons annoncé l'incendie du théâtre des Célestins, à Lyon.

Ce sinistre, qui rappelle celui du 2 avril 1871 qui s'était déclaré à la même heure et dans les mêmes circonstances, a commencé à une heure du matin, dans l'aile droite du bâtiment, aux magasins de costumes, suivant les uns, aux cintres ou aux loges d'artistes, suivant les autres, et par un bec de gaz qu'on a laissé allumé.

La représentation s'était terminée à onze heures trois quarts.

A minuit vingt, le concierge du théâtre avait fait sa ronde habituelle, accompagné des pompiers de service, quand une demi-heure plus tard, un garçon de brasserie a aperçu des flammes et a jeté l'alarme.

Une foule immense accourt aussitôt. Des citoyens dévoués, des artistes, des choristes, des figurants essaient de pénétrer dans le théâtre. Les uns pour pouvoir fermer les robinets du gaz, les autres pour sauver les objets renfermés dans les cabinets de la direction, les loges des artistes, etc.

Deux pompes à bras seulement fonctionnent à une heure et demie. A ce moment toute la toiture forme un véritable foyer incandescent ; on entend le bruit formidable de l'effondrement des décors, des lustres, des charpentes. L'intérieur de la salle commence à être atteint. Il est deux heures, des secours effectifs ne sont pas encore arrivés. C'en est fait du théâtre.

Tout le quartier des Célestins semble embrasé. Le spectacle est épouvantable sur la place. Une pluie de feu tombe de toutes parts.

Les pompes arrivent enfin, ainsi que la pompe à vapeur et un détachement de soldats. En ce moment on entend un craquement formidable. Le plafond s'effondre. Toute la salle est en feu. L'incendie gagne les décors entassés ; des colonnes de flammes s'élèvent menaçantes dans les airs, l'échant des maisons voisines qu'on parvient non sans peine à garantir.

Du théâtre des Célestins, il ne reste plus que les quatre murs, et à la dernière heure les efforts ne sont plus dirigés que sur l'effroyable brasier dont les pompiers ont peine à supporter, malgré tous les préservatifs, la terrible ardeur.

Quelques personnes ont été blessées en combattant l'incendie, mais aucun accident bien grave n'a été signalé.

Il paraîtrait que les polices d'assurances du théâtre des Célestins, signées avec diverses compagnies, étaient périmées depuis le 24 avril, et n'avaient pas été renouvelées.

Les compagnies avaient remis à l'administration municipale les nouvelles polices depuis le 8 avril.

On ignore si le conseil municipal les avait approuvées.

On annonce que, en face de l'incendie qui prive de ressources la classe nombreuse des choristes, figurants, machinistes et employés du théâtre, l'administration de la Société des artistes des Célestins a pris une mesure des plus louables. Elle s'est engagée à payer chaque jour jusqu'à la fin du mois la somme allouée à chacun des employés en temps de travail

L'administration du Théâtre-Bellecour s'occupe du programme d'une grande représentation au bénéfice de l'intéressant personnel des Célestins.

NOUVELLES DU MATIN

COMMISSION SENATORIALE DES PETITIONS

Paris, 27 mai, 5 h. 50 soir.

La commission sénatoriale des pétitions a examiné les premières pétitions contre les décrets du 29 mars.

M. d'Audiffret-Pasquier a défendu le caractère légal des pétitions contre les décrets du 29 mars qu'il qualifie d'illégaux et d'inconstitutionnels.

M. Demole a combattu les arguments de M. d'Audiffret Pasquier et a conclu au rejet des pétitions par l'ordre du jour pur et simple.

La commission entendra samedi M. de Kerdrel et prendra ensuite une décision.

LE PARLEMENT ITALIEN

Rome, 27 mai, 5 h. 50 soir.

M. Farini, candidat ministériel, a été élu président de la Chambre par 406 voix sur 419.

TRAITE DE COMMERCE AVEC L'ANGLETERRE

Londres, 27 mai.

A la Chambre des Communes, sir Hermon annonce qu'il appellera prochainement l'attention du Parlement sur le renouvellement du traité de commerce avec la France.

NOUVELLES DU SOIR

Voici le sommaire du *Journal officiel* d'aujourd'hui.

Réception, par le Président de la République, de la lettre par laquelle S. Ex. le Dr Francisco Antonino Vidal lui notifie son élection à la présidence de l'Uruguay.

Décret portant arrangement entre la France et l'Allemagne, à l'effet de régler l'assistance à donner aux marins délaissés des deux pays.

Decret portant arrangement relativement aux poids et dimensions des paquets d'échantillons de marchandises échangés entre la France et le grand-duché de Luxembourg.

Décret nommant des trésoriers-payeurs généraux.

Décret désignant le directeur du cabinet au ministère des travaux publics, pour faire partie de droit du comité consultatif des chemins de fer.

Décision portant création d'un bureau télégraphique dans la commune de Saint-Révérien (Nièvre).

Décision autorisant des marins à exercer le commandement des navires armés au long cours.

Mgr GUILBERT

L'*Agence Havas* affirme qu'il est question de nommer à l'evêche de Poitiers, Mgr Guilbert, évêque d'Amiens.

LA PEUR DES COMMUNARDS

La décision par laquelle le conseil des ministres a annulé le dernier vote du Conseil municipal sur la proposition de M. Engelhard, ne sera publiée ni par le *Journal officiel* ni par aucune note officieuse.

LA DISTRIBUTION DES DRAPEAUX

Relativement à la solennité que le gouvernement à l'intention de donner à la distribution des drapeaux, nous pouvons dire que le gouverneur de Paris a fait demander à tous les chefs de corps de la garnison le nombre de places dont ils disposent dans leurs casernements, pour loger et nourrir les députations de sous-officiers et soldats envoyés par les régiments de province.

Chaque corps de l'armée active et de l'armée territoriale sera représenté à la distribution des drapeaux par une députation composée: du colonel, d'un chef de bataillon ou d'escadron, d'un capitaine, d'un lieutenant, d'un sous lieutenant, de deux sous officiers, de deux caporaux ou brigadiers et de quatre soldats de première classe.

M. WADDINGTON

Nous avons annoncé, dit la *Paix*, que l'ambassade de Londres serait probablement proposée à M. Waddington, ancien ministre des affaires étrangères. Ce poste vient d'être offert à M. Waddington qui, à l'heure actuelle, n'a pas encore fait connaître son acceptation.

« Nous apprenons, dit le *Figaro* de son côté, au dernier moment, que M. de Freycinet fait pressentir confidentiellement Londres sur le choix de M. Challemel-Lacour. On croit qu'à défaut de ce dernier il présenterait le marquis de Noailles.

LA COMMISSION DU BUDGET

La commission du budget s'est réunie hier, à 4 heures, sous la présidence de M. Henri Brisson. M. Jules Ferry a été entendu sur le budget de l'instruction publique; il a demandé le rétablissement de quelques crédits réduits par la commission, notamment sur la moitié de la diminution opérée sur le chapitre de l'enseignement du dessin. M. Ferry a déclaré d'ailleurs que des réformes étendues allaient être apportées dans la méthode de l'enseignement du dessin, le matériel et le personnel. Les crédits demandés par le ministre ont été rétablis par la commission. »

Le ministre de la marine sera entendu aujourd'hui.

LES ACCIDENTS DANS LES ETABLISSEMENTS INDUSTRIELS OU AGRICOLES

Le ministre de l'agriculture et du commerce vient d'ordonner une enquête au sujet des accidents qui surviennent dans les établissements industriels ou agricoles employant des agents mécaniques.

UNE MANIFESTATION

A deux heures, place de la Concorde, un certain nombre d'étudiants et d'autres jeunes gens qui venaient de passer le conseil de révision se sont rendus en fiacre place de la Concorde, au nombre de cent cinquante environ. Ils ont fait le tour de la figure allégorique représentant la ville de Strasbourg en entonnant des chants patriotiques. Trois d'entre eux ont planté sur le piédestal un drapeau tricolore aux applaudissements d'une foule nombreuse qu'avait attirée cette manifestation.

Hier au soir a eu lieu, dans le local de la Société d'horticulture, 84, rue de Grenelle, une réunion catholique, essentiellement privée, présidée par M. Chesnelong.

La lettre d'invitation portait les noms de MM. de Chalembert, L. Durouchoux, docteur Milivé et Villermé, organisateurs de la réunion.

Sur l'estrade avaient pris place MM. le duc de Broglie, Buffet, Tailhand, Wallon, de Tréveneuc, de Rapignan, de Parieu, d'Audiffret-Pasquier, Delsol, Bocher, Batbie, de Mérode, Ancel, de Kerdrel sénateurs, MM. Ferdinand Boyer, de Mackau, députés, Dupeyre, Andral, de Mun, etc., etc

Environ douze cents personnes assistaient à la réunion.

M. le comte de Falloux, de l'Académie française, a pris la parole sur la défense de la liberté religieuse et des droits des pères de famille.

L'orateur a été salué à son apparition à la tribune par une salve d'applaudissements.

M. de Falloux a fait l'éloge de la religion chrétienne, et il s'est attaché à démontrer qu'un peuple ne pouvait pas se passer de religion.

L'orateur a attaqué ensuite la Révolution Française et il s'est efforcé d'en faire ressortir les excès. D'après lui ces excès ne doivent être attribués qu'à l'absence absolue de religion.

En passant, l'orateur a attaqué Danton. Mais il a rendu hommage à M. J. Simon qui, bien que ne partageant pas ses convictions politiques, s'est cependant rencontré avec lui et ses amis sur le terrain de la liberté religieuse.

M. de Falloux a été chaleureusement applaudi par les assistants.

M. Chesnelong a pris ensuite la parole, et a remercié M. de Falloux du discours qu'il venait de prononcer.

L'orateur a fait un grand éloge de la loi de 1850, puis il a attaqué l'attitude et les procédés du Gouvernement.

M. Chesnelong, en terminant, a vivement attaqué les decrets du 29 mars, qu'il considère comme la violation la plus flagrante de la liberté de conscience.

Avant de se séparer, et sur la proposition de M. Chesnelong, la réunion a voté par acclamation une protestation contre les decrets du 29 mars.

A la sortie une quête a été faite en faveur des écoles chrétiennes.

PETITE BOURSE DU 27 MAI 1880

5 0/0 118.80. — Florin 76 1/6 3/6. — Turc 11,17. — Egypte, 297.50, 298.12. — Banque ottomane, 541,87. —Hongrois 93 3/8, 5/6, 3/8. Ferme.

Dépêches Télégraphiques

UN CRIME A ROUEN

Rouen, 27 mai

Ce matin, un nommé Henri Deschamps, rentier, âgé de 24 ans, a assassiné avec un couteau de cuisine sa belle mère et sa femme

La première est dans un état presque désespéré, la blessure de la seconde présente peu de gravité.

L'assassin donnait des signes de dérangement d'esprit. Après le crime il a pris la fuite, brandissant son couteau.

Deschamps a pu être enfin arrêté par un sergent de ville ; celui ci, pour le désarmer, a dû lui donner sur la tête un coup de sabre qui lui a fait une blessure insignifiante.

UNE REUNION DE NEGOCIANTS EN VINS

Rouen, 27 mai.

Une grande réunion de négociants en vins et en cidres aura lieu ici samedi, à 3 heures 1/2.

MM. Pascal Duprat et Georges Renaud, président et secrétaire de la commission parlementaire des boissons, y prendront la parole.

La réunion sera suivie d'un banquet.

LA FACULTE DE MONTPELLIER

Montpellier, 27 mai, 8 h soir.

Les élèves de la faculté de médecine ont organisé une grève complète et mis tous les professeurs en interdit.

Aucun cours n'a eu lieu depuis six jours.

Les manifestations bruyantes continuent mais seulement dans l'intérieur de la Faculté.

ANGLETERRE

Londres, 27 mai

On assure ici, dans les cercles ordinairement bien informés, qu'il n'est question pour l'ambassade de France à Londres, ni de M. Waddington, ni de M le marquis de Noailles.

LA GUERRE DANS L'AMERIQUE DU SUD

Londres, 27 mai.

D'après les nouvelles de Santiago de Chili, en date du 4 mai, arrivées par Rio de Janeiro et Lisbonne, trois divisions chiliennes étaient concentrées à Buenavista, à 27 milles de Tacna, attendant l'arrivée d'une autre division, partie de Moquegua le 30 avril.

Les troupes chiliennes avaient souffert beaucoup dans leur marche à travers les montagnes et le désert.

Les Péruviens et les Boliviens étaient concentrés principalement près du village de Calana, à six milles de Tacna.

La bataille étaient imminente.

On annonce de Buenos-Ayres, à la date du 7 mai, que les Chiliens continuaient alors le bombardement de Callao, dont plusieurs quartiers étaient déjà fortement endommagés.

Les navires chiliens se tenaient hors de la portée de l'artillerie péruvienne.

La panique régnait à Lima.

Le peuple s'ameutait, demandant du pain, dont le prix est fixé par une loi.

ALLEMAGNE

Berlin, 27 mai.

La *Gazette de l'Allemagne du Nord* publie une dépêche du prince de Hohenlohe, datée du 5 courant, et adressée au prince de Reuss, ambassadeur d'Allemagne à Vienne, qui constate l'impression facheuse produite par l'insuccès des négociations suivies avec la Curie romaine, insuccès qui se révèle par l'attitude du parti du centre.

Le même journal publie deux dépêches du prince de Bismarck, du 14 et du 21 mai, qui insistent sur ce fait que la résistance aux lois de mai est sortie de la sphère du clergé, pour entrer dans celle du Corps législatif. Le chancelier déclare que malgré la diminution de l'espoir que les négociations avec la Curie conduiront à une entente le gouvernement n'en continuera pas moins à exercer sa sollicitude à l'égard des communes privées de leurs pasteurs, et proposera, de son initiative, des mesures à cet égard aux assemblées législatives. Il est à regretter, suivant M. de Bismarck, que le Pape place ses exigence trop haut ou méconnaisse la situation. Dorénavant, il sera impossible de faire de nouvelles avances.

UNE INSURRECTION AU MAROC

Madrid, 27 mai midi 15.

L'*Imparcial* annonce que dans une récente insurrection qui a éclaté dans le Riff, contre le Sultan du Maroc, le chef des insurgés a été pris et conduit à Fez où il a reçu une centaine de coups de bâton.

L'insurrection a été réprimée.

LA TRANSLATION DES CENDRES DE VASCO DE GAMA ET DE CAMOENS.

Lisbonne, 27 mai.

La presse a invité le roi de Portugal à assister à la translation des cendres de Vasco de Gama et de Camoens.

Cette cérémonie est définitivement fixée au 8 juin.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Présidence de M. Gambetta

Séance du 28 mai 1880

La séance s'ouvre à 2 heures.

INTERPELLATION CLÉMENCEAU

M. Clémenceau monte à la tribune et demande qu'il lui soit permis d'adresser une interpellation au ministre de l'intérieur au sujet des mesures de police prises, dimanche dernier, pour empêcher la manifestation qui devait avoir lieu.

M. Clémenceau et le gouvernement sont d'accord pour que la discussion ait lieu immédiatement.

La Chambre, consultée, décide que la discussion aura lieu sur-le-champ.

M. Clémenceau, demande pourquoi la police, qui n'est pas intervenue à l'occasion de l'anniversaire de la mort de Flourens, n'a pas cru devoir garder la même réserve le 23 mai.

L'orateur dit que le ministre est responsable des actes du préfet de police.

Il reproche au Gouvernement d'avoir voulu donner satisfaction aux journaux conservateurs.

Cependant les journaux avancés avaient déconseillé toute manifestation à la population parisienne et elle y avait renoncé.

« Et pourtant, continue l'orateur, en s'adressant au ministre, vous avez fait un grand déploiement de forces pour faire croire que vous aviez empêché le désordre.

» Vous avez fait de la mauvaise politique en faisant croire qu'un danger quelconque existait »

M. Clémenceau reproche au gouvernement de n'avoir pas confiance dans la liberté et de ne pas suivre une politique vraiment républicaine qui rendrait toutes les manifestations inutiles.

REPONSE DU MINISTRE

M. Constans, ministre de l'intérieur, dit que la manifestation du 23 mai était la glorification de faits reconnus crimes par la loi.

Cette manifestation, le Gouvernement ne pouvait pas la tolérer.

Le Gouvernement aime les libertés publiques, c'est pourquoi il veut les garantir contre ceux qui portent le désordre dans les esprits et dans les rues.

M. Clémenceau trouve que la réponse du ministre n'est pas satisfaisante.

M. de Cassagnac se plaint que le Gouvernement ait deux poids et deux mesures. Il garde ses sévérités pour les droites et ménage les gauches.

ORDRE DU JOUR

M. Clémenceau dépose un ordre du jour motivé.

Le Gouvernement se rallie à l'ordre du jour pur et